



L'UNAFO DEVOILE SA 1ERE ENQUETE SUR LE LOGEMENT ACCOMPAGNE EN ILE-DE-FRANCE

L'Unaf publie [sa première enquête](#) sur les profils des personnes entrant et sortant dans un dispositif de logement accompagné (en 2019) en Ile-de-France. Cette enquête montre le rôle primordial que joue le logement accompagné pour l'accès au logement des jeunes et des personnes les plus précaires, particulièrement dans une région densément peuplée dans laquelle le logement privé est onéreux et le logement social saturé.

Les emménagements dans le logement accompagné en Ile-de-France

L'enquête porte sur près de 400 résidences et 58 000 logements gérés par huit adhérents de l'Unaf, représentant 72% du parc total de logements accompagnés de la région.

En 2019, près de 13 000 personnes ont emménagé dans un dispositif de logement accompagné, dont un peu plus de 5 000 à Paris et en Seine-Saint-Denis. Les entrées ont été réalisées principalement dans les résidences pour jeunes (5 500) puis dans les résidences sociales (5 000).

Le logement accompagné : une opportunité dans un marché dense, saturé et peu fluide

En région Ile-de-France où les tensions sur le marché du logement sont fortes, le rôle du logement accompagné est manifeste :

- **le logement accompagné permet l'accès au logement des personnes les plus fragiles.** 62% des personnes entrantes se trouvent en dessous du seuil de pauvreté et 29 % de personnes disposent de moins de 305 € par mois. Ces chiffres sont respectivement de 77 % et 40 % au niveau national : bien que les résidents en Ile-de-France aient un niveau de revenus supérieurs en moyenne à ceux du reste de la France, le logement accompagné reste une solution nécessaire pour proposer un habitat abordable au regard du coût du logement ;
- **le logement accompagné permet aussi un accès au logement pour les travailleurs précaires :** plus de trois quarts des entrants disposent de revenus d'activité (76 %), contre 52% au niveau national ;
- **le logement accompagné offre une solution aux jeunes en recherche de solutions de logement :** ainsi, l'âge médian des entrants, tous types de résidences confondus, est de 28 ans (contre 36 ans au plan national) ;
- **la durée médiane d'occupation, tous dispositifs confondus est de 21 mois pour l'année 2019 en Ile-de-France, alors qu'elle n'est que de 16 mois au niveau national.**

Le logement accompagné : acteur de la politique du logement d'abord en Ile-de-France

Il offre une solution de logement à des personnes qui viennent de la rue ou de centres d'hébergement. En 2019, c'était le cas pour 37 % des entrants, soit près de 3 650 personnes. Cela représente un tiers des 10 000 personnes issues de la rue ou de centres d'hébergement que le logement accompagné contribue à loger sur le plan national annuellement.

Le logement accompagné a un rôle de stabilisateur et de tremplin pour ses résidents.

En sortie du logement accompagné, on constate que :

- les deux-tiers des personnes accèdent à une solution de logement pérenne, la très grande majorité dans le parc social, ce qui est logique en raison du coût du parc privé,
- la situation économique des personnes quittant nos résidences s'est améliorée : la part des personnes située dans la tranche la plus basse, bien qu'encore importante, s'est très fortement réduite, passant de 29 % à 16 %. Plus de 60 % des personnes sortantes se situent à un niveau de revenus au-dessus du seuil de pauvreté contre 38 % à l'entrée

Les attentes de l'Unaf

La crise sanitaire a eu pour conséquence de suspendre les travaux lancés par la DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement) et copilotés avec l'Aorif (l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France) et l'Unaf visant à établir une stratégie de développement des résidences sociales en Ile-de-France. D'autres travaux menés par la DRIHL ont conclu fin 2020 à la nécessité de relancer la production des résidences sociales jeunes actifs.

L'enquête menée par l'Unaf confirme la nécessité de définir une stratégie globale, dans les délais les plus rapides, afin de pouvoir offrir des solutions de logement aux jeunes, aux plus fragiles, aux travailleurs précaires, aux personnes sans ressources ou bénéficiaires des minima sociaux, dans une région densément peuplée et où le marché du logement est tendu.

L'Unaf a proposé aux collectivités territoriales candidates au second appel à manifestation d'intérêt, lancé pour sélectionner de nouveaux territoires de mise en œuvre accélérée de la politique du logement d'abord, d'inscrire pleinement les résidences sociales dans leurs réponses et plus largement dans les réflexions de programmation des territoires.

Les solutions flexibles et adaptables qu'offrent les résidences sociales en font un outil au service de politiques menées en faveur de publics spécifiques comme les jeunes, les familles monoparentales, les femmes victimes de violence, ...

Contacts Presse :

Unaf - 01 40 71 71 16

Virginie Camelin - 06 67 29 01 94

virginie.camelin@unaf.org

Agence Bpr France – 01 83 62 88 10

Pierre Bethuel – 06 60 91 78 89 –

pierre@bprfrance.com

Sophie Decaudin – 06 03 34 05 00 –

sophie@bprfrance.com